

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

SPL Communautaire compétente en matière d'aménagement-Nom Approbation- Désignation des administrateurs et du Président Directeur Général-Approbation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de sa séance du 25 Novembre le Conseil de Communauté a approuvé les projets de statuts d'une Société Publique Locale ayant vocation à intervenir en matière d'aménagement ainsi que sa participation au capital de la société à hauteur de 1 186 000 €, le reste du capital devant être souscrit par les communes composant la Communauté urbaine de Bordeaux.

Aussi il revient aujourd'hui au conseil de donner un nom à cette nouvelle société et il est proposé de l'appeler « La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux » (FM³).

De plus, conformément à l'article 15 des statuts qui fixe les modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales ou de leur groupement au conseil d'administration, et dans la mesure où la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au capital lui permet d'avoir 10 sièges d'administrateurs sur les 18, il est proposé de désigner les représentants suivants :

- Vincent FELTESSE,
- Christine BOST,
- Alain CAZABONNE,
- Christophe DUPRAT,
- Jean-Claude GALAN,
- Bernard JUNCA,
- Michel LABARDIN
- Patrick PUJOL,
- Clément ROSSIGNOL,
- Jean TOUZEAU.

Enfin, conformément à la réglementation en vigueur et à l'article 20 des statuts il est proposé d'autoriser le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à être élu Président Directeur Général de la société par le conseil d'administration.

En application de l'article 25 des statuts « Rémunération des dirigeants » il est précisé que les mandats d'administrateur ou de Président Directeur Général ne sont pas rémunérés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi 2010-559 du 28 Mai 2010 instaurant les sociétés publiques locales (SPL),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1531-1 relatif aux sociétés publiques locales (SPL),

VU la délibération n°2011/0770 du Conseil communautaire du 25 Novembre 2011.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que suite à l'approbation des projets de statuts d'une SPL ayant vocation à intervenir en matière d'aménagement par le Conseil de Communauté du 25 novembre 2011, il y a lieu de dénommer cette société, de désigner les représentants de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein de son Conseil d'administration, d'autoriser M. le Président à exercer les missions de Président Directeur Général, et de définir les modalités de rémunération de ces mandats ;

DECIDE

Article 1 : La Communauté urbaine de Bordeaux retient, pour la société publique locale dont les statuts ont été approuvés le 25 novembre 2011, la dénomination sociale suivante : « La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux (FM³). »

Article 2 : En conséquence, il est ajouté à l'article 3 alinéa 1 des projets de statuts précités après les termes la dénomination sociale est : les termes « La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux (FM³). »

Article 3 : Les représentants de la Communauté urbaine de Bordeaux au conseil d'administration sont les suivants :

- Vincent FELTESSE,
- Christine BOST,
- Alain CAZABONNE,
- Christophe DUPRAT,
- Jean-Claude GALAN,
- Bernard JUNCA,
- Michel LABARDIN
- Patrick PUJOL,
- Clément ROSSIGNOL,
- Jean TOUZEAU.

Article 4 : M. Vincent Feltesse Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à présenter au conseil d'administration de la société la candidature de la CUB (personne morale) à la présidence et est autorisé à accepter les fonctions de Directeur Général de la société.

Article 5 : Les mandats d'administrateur ou de Président Directeur Général ne donnent lieu à aucune rémunération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Désignations effectuées

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JANVIER 2012**

PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2012

Mme. CHRISTINE BOST